

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-259 du 26 Septembre 1978

portant nomination du Camarade SINSIN Marcellin en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance N°73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des Sociétés d'Etat, des Organismes et services publics, un poste de Commissaire ou de Contrôleur du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 septembre 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Capitaine SINSIN Marcellin est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (OBEMAP).

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports,


Léopold AHOUEYA

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
SGG 4 SPD 2 MT 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPT-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-
BN 6 DB-DCF-~~Ido~~ 6 Trésor-DI 8 DSI 4
CAB/MIL 8 Etats-Majors 12 Province de
l'Atlantique 1 OBEMAP 2 BCP 1 JORPB 1.